

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un lotissement au lieudit « la voie des Ânes »
sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain

Maître d'ouvrage : OPAC de l'OISE

Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 16 février 2016, le préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de création d'un lotissement au lieudit « la voie des Ânes » situé sur le territoire de la commune de Bailleul-sur-Thérain.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT

